



ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT VERS L'AUTONOMIE POUR MINEURS ISOLÉS ÉTRANGERS

Protection des mineurs isolés étrangers

320 boulevard du Val - Entrée A - 14200 HÉROUVILLE-SAINT-CLAIR

Date d'ouverture : **septembre 2006**

Nombre de places : **90**

Nombre de jeunes entrés en 2018 : **33**

Nombre de jeunes suivis sur l'année : **121**

Durée moyenne de prise en charge des jeunes sortis en 2018 : **23,5 mois**

Moyenne d'âge d'admission des jeunes : **17 ans**

Pays d'origine des jeunes pris en charge en 2018 :

Afghanistan, Côte d'Ivoire, Mali, Guinée

Répartition par sexe : **96 % de garçons, 4 % de filles**

Description des missions de la structure

L'établissement de Caen Hérouville a pour mission la prise en charge pérenne des mineurs isolés étrangers orientés par le Conseil départemental du Calvados, à travers un hébergement et un suivi socio-éducatif.

Il assure le suivi des jeunes après leur sortie du dispositif ainsi que le suivi en externe de jeunes pris en charge au sein d'autres foyers du département.

Activités de l'établissement en 2018

Cette année, un gros travail a été effectué autour des visites à domicile. Elles sont aujourd'hui plus nombreuses, et de deux types :

- technique (cela concerne l'entretien et la maintenance)
- éducative (accompagnement à la scolarité, autonomie dans le logement).

Cette réorganisation a permis d'améliorer le qualitatif sans impacter le quantitatif.

Informations sur le public accueilli en 2018

- 11 demandes d'asile ont été déposées.**
- 2 protections internationales ont été accordées.**
- 12 titres de séjour ont été délivrés.**
- 36 jeunes ont bénéficié de la classe interne.**
- 5 jeunes ont conclu un contrat d'apprentissage.**
- 43 contrats jeunes majeurs ont été obtenus.**
- 44 contrats jeunes majeurs ont été renouvelés.**

Événement majeur de l'année

Du CAP au baccalauréat, 26 jeunes sur 27 ont obtenu leur diplôme.

La parole à...

M. : « Cette année je suis en deuxième année de CAP boulangerie. J'ai eu 18 ans en septembre 2018. Grâce à l'obtention d'un contrat jeune majeur, je peux rester à France terre d'asile pour obtenir mon diplôme. »

